

**Décision n°2021-03 en date du 17 mars 2021
de la Présidente de l'Agence portant nomination du secrétaire général**

La Présidente de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, en particulier son article R. 232-14,

Vu l'avis du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage en date du 4 mars 2021 sur la proposition de nomination de Monsieur Jérémy ROUBIN au poste de secrétaire général de l'Agence,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs du Sénat en date du 4 mars 2021 mettant à la disposition de l'Agence M. Jérémy ROUBIN,

Décide :

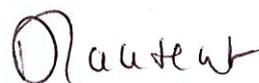
Article 1^{er} : M. Jérémy ROUBIN, administrateur des directions du Sénat, est nommé secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 2 : Cette décision produira effet à compter du 1^{er} avril 2021, date du début de la mise à disposition de l'intéressé.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence.

Fait à Paris, le 17 mars 2021

La Présidente de l'Agence française
de lutte contre le dopage



Dominique LAURENT